

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2940

21 novembre 2013

### SOMMAIRE

Algean S.à r.l. ....	141108	Luxif Management .....	141084
Blando Investments S.A. ....	141077	Mediterranean Resources Luxembourg S.à r.l. ....	141086
C7 Illkirchlux S.à r.l. ....	141076	MPT RHM Fontana .....	141090
C Concepts .....	141086	MPT RHM Vesalius .....	141091
CCP II Holdings Luxco S.à. r.l. ....	141085	Napa Valley .....	141087
CORPORE+SANO Benelux S.à r.l. ....	141076	Newton Gestion Luxembourg S.A. ....	141088
De Man Projects S.A. ....	141076	Norstar Property S.A. ....	141078
DLX Capital S.à r.l. ....	141074	Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l. ....	141078
Domange Participations S.A. ....	141074	NOVO. travel S.A. ....	141075
Ecogest S.A. ....	141085	OEH S.à r.l. ....	141077
Effective Power Training and Coaching S.A. ....	141074	Polystate (Patrimoine) S.A. ....	141078
EHI International S.à r.l. ....	141075	Prima S.A. ....	141084
EUROCARERS - Association européenne travaillant pour les aidants non profes- sionnels .....	141081	Prospera Senectute Fund Sicav-SIF ....	141079
Eurocom Real Estate .....	141083	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A. ....	141079
E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A. ....	141076	Russian Exchange Holding S.C.A. ....	141079
EverEast S.à r.l. ....	141097	S Asia III Luxembourg S.à r.l. ....	141078
Extrallux Sàrl .....	141083	SHCO 41 S.à r.l. ....	141089
Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A. .....	141077	Slam S.A. ....	141080
IBI Partners Invest .....	141095	SMF Europe Holdings S.à r.l. ....	141120
Immo-Sunshine S.A. ....	141081	Snapshot Web Design, s.à r.l. ....	141120
Individual Automotive Solutions S.à r.l. ....	141097	Tabea Properties S.à r.l. ....	141080
Kirano S.A. ....	141092	Taché Finance S.A. ....	141079
Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l. ....	141074	Taché Investments S.A. ....	141080
Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l. ....	141082	Tataski Holdings S.à r.l. ....	141075
Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l. ....	141082	Techcarbon S.A. ....	141090
LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l. ....	141093	Top Speed S.A. ....	141120
LSREF3 Finance S.à r.l. ....	141093	Tungsten S.à r.l. ....	141080
Luxembourg Selection Fund .....	141085	Vagomlux S.à r.l. ....	141120
		Veststar International S.A. ....	141083
		V&P Capital S.A. ....	141119
		WVB S.A. ....	141092
		WW+ architektur & management S.à r.l. .....	141120

**DLX Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 157.795.

Le bilan au 31 juillet 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144745/10.

(130177250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Domange Participations S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 156.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144748/10.

(130176695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Effective Power Training and Coaching S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 62.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144757/10.

(130176661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 162.474.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013*

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

*Pour Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald  
Gérante

Référence de publication: 2013144899/24.

(130176940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**EHI International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.406.

—  
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Laurent Baucou, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 16 octobre 2013.
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144769/15.

(130177036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Tataski Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 144.050.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Tataski Holdings Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 26 août 2013 que:

1. La société décide de transférer le siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.
2. La société accepte les démissions de Monsieur Olivier FERRER et de Madame Sophie WEISER de leurs postes de Gérants avec effet immédiat.
3. Est nommée en tant que gérant, la société Commercial Consulting Europe Ltd, ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018, pour une durée indéterminée.

Et suite aux cessions de parts du 22 mars 2013 le capital social est ainsi réparti:

- AFB Services Limited: 400 parts sociales,
- Easy'O Concept Sàrl: 100 parts sociales,
- Total des parts: 500 parts sociales.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

*Pour Tataski Sàrl*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013145145/23.

(130177298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**NOVO. travel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 108.141.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 janvier 2013*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la société OLEA CAPITAL INVEST S.A., sise à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-77.619.

Esch-sur-Alzette, le 08 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2013145632/16.

(130177328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**CORPORE+SANO Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 167.834.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013145357/10.

(130177468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**C7 Illkirchlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145361/10.

(130178053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**De Man Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.873.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145363/10.

(130178040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2013 que les mandats suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Wolfgang de LIMBURG STIRUM, résidant professionnellement au 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique - Administrateur catégorie A;
- Monsieur John MANSVELT, résidant professionnellement au 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique - Administrateur catégorie A;
- Monsieur Massimo LONGONI, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg - Administrateur catégorie B, Président;
- Madame Valérie WESQUY, résidante professionnellement au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg - Administrateur catégorie B;
- Monsieur Michele CANEPA, résidant professionnellement au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg - Administrateur catégorie B; et
- Monsieur Marcel STEPHANY, résidant professionnellement au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg - Commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2013.  
Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145382/24.

(130177356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Blando Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.754.

---

**EXTRAIT**

En date du 10 octobre 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Laurent Baucou en tant qu'administrateur A de la Société, est acceptée avec effet au 16 octobre 2013;

- Cédric Muenze, né le 17 octobre 1985, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur A de la Société avec effet au 16 octobre 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

A compter du 16 octobre 2013, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur A;
- Cédric Muenze, administrateur A;
- Joanna Lee Panzera, administrateur B;
- Jonathan William Haddon, administrateur B;
- Nicholas John Kabcenell, administrateur B;
- Robert Dean Graffam, administrateur B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145300/23.

(130177983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 57.321.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 16 octobre 2013 que:

- La démission de Monsieur Dan EPPS en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Romain NILLES en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue au siège social en date du 16 octobre 2013 que:

- La fonction de Président du Conseil d'Administration occupée par Monsieur Dan EPPS cesse avec effet immédiat.
- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013145441/20.

(130177592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**OEH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 107.473.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013145635/11.

(130177435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Norstar Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.061.

En date du 17/10/2013

Monsieur Philippe VANDERHOVEN a démissionné de son poste d'administrateur de la société NORSTAR PROPERTY SA avec effet immédiat.

Monsieur Jean-Yves STASSER a démissionné de son poste d'administrateur de la société NORSTAR PROPERTY SA avec effet immédiat.

La société CEPACOS INVESTMENTS S.A. a démissionné de son poste d'administrateur de la société NORSTAR PROPERTY SA avec effet immédiat.

La société ACCOUNTIS SA a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société NORSTAR PROPERTY SA avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145629/18.

(130177981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 68.700.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2013145631/10.

(130177613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**Polystate (Patrimoine) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.260.

Le bilan au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145671/10.

(130177603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**S Asia III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.641.

B164641

26/06/2013

L130103454

Déposé le 26/06/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145704/16.

(130177900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG SCA*

Référence de publication: 2013145694/10.

(130178076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Russian Exchange Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 168.779.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145693/10.

(130177993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 131.553.

*Extrait de la résolution circulaire du 24 July 2013:*

Est co-opté au Conseil d'Administration avec effet au 31 juillet 2013 pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Mr Lorenzo RAFFAGHELLO

127, rue de Mühlenbach, L- 2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROSPERA SENECTUTE FUND SICAV-SIF*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Guillaume André / Sandra Ehlers

*Director / Director*

Référence de publication: 2013145679/18.

(130177789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Taché Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.066.

Suite à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 15 octobre 2013 les décisions suivantes ont été prises:

- Nomination du commissaire aux comptes suivant à compter du 26 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Finpart S.A., une société anonyme immatriculée sous le numéro B92961 au Registre de Commerce et des Sociétés et ayant son siège social au 32, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Administrateur*

Référence de publication: 2013145786/16.

(130177443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Tabea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.657.

—  
EXTRAIT

- L'associé de la Société, ci-après dénommé IMARA Investments Holding II S.à r.l, a transféré son siège social du 35, Avenue Monterey, L-2163 au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145785/13.

(130177887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Tungsten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.440.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg que le Trustee représentant l'Associée Unique a changé sa raison sociale avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013 de Lombard Odier Darier Hentsch Trust (Bermuda) Limited en Lombard Odier Trust (Bermuda) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145783/13.

(130177834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Slam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.326.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013145748/12.

(130177377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Taché Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 87.621.

Suite à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 15 octobre 2013 les décisions suivantes ont été prises:

- Nomination du commissaire aux comptes suivant à compter du 26 juin 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Finpart S.A., une société anonyme immatriculée sous le numéro B92961 au Registre de Commerce et des Sociétés et ayant son siège social au 32, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013145787/16.

(130177442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**Immo-Sunshine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 69.968.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013*

Le jour 30 SEPTEMBRE 2013, à 10,00h., s'est réuni l'assemblée Extraordinaire de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert du siège social
- 2) Mandats Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

Assume la présidence de la séance Monsieur VASTA Roberto lequel, après avoir vérifié la présence de tous les associés, ouvre la séance.

*Première résolution*

Sur le premier point à l'ordre du jour, l'assemblée délibère, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société à L-1450 Luxembourg - 7, Côte d'Eich.

*Deuxième résolution*

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, l'Assemblée délibère, à l'unanimité de renouveler les mandats de

VASTA Roberto - Président et Administrateur Délégué

SCOMBUSSOLO Vito - Administrateur

SHCHEPENYU Iryna - Administrateur

KLEINSCHMTDT John - Commissaire aux Compte

pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

La société sera engagée, en toutes circonstance, par la signature individuelle du Président Administrateur délégué, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10,30h.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Roberto VASTA

*Le Président*

Référence de publication: 2013143155/30.

(130174806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**EUROCARERS - Association européenne travaillant pour les aidants non professionnels, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 145, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg F 6.854.

Tous les adaptations, approuvées par l'Assemblée Générale, Dublin, 12 Février 2013, aux Statuts d'EUROCARERS

**Art. 3. Objectif.** L'Association poursuit des objectifs philanthropiques, scientifiques, pédagogiques ainsi que de promotion et de défense des droits relatifs A la représentation et à l'inclusion sociale des aidants. Elle s'efforce de faire progresser la reconnaissance de l'aide non officielle et de représenter et d'agir au nom des aidants et des anciens aidants (ainsi que de leurs organisations), quels que soient leur âge et les besoins spécifiques de la personne aidée. Elle compte parmi ses objectifs principaux:

- l'échange, la collecte et la diffusion d'informations, de savoir-faire, de bonnes pratiques et d'innovations
- contribuer au développement de politiques aux niveaux national et Européen sur la base de recherches fondées sur des données probantes:
- en prenant la parole au nom des aidants et en assurant la promotion et la défense de leurs droits dans les domaines qui les concernent
- en transmettant et en traduisant aux membres opérant aux niveaux national et régional les évolutions des politiques européennes les intéressant, et vice versa.

L'Association sert également de tremplin pour (la coopération sur) des projets pan-européens spécifiques.

L'Association peut s'engager dans toute activité qu'elle estime nécessaire ou utile à la promotion de ces objectifs et tâche

'A cet effet, les membres peuvent mener des travaux pour le compte de l'Association, fournissant les ressources nécessaires qu'elles soient humaines, financières, ou de tout autre type. Le service peut être fourni gratuitement ou moyennant paiement dans un cadre contractualisé. Dans ce dernier cas, l'Association peut conclure un contrat avec une

organisation membre pour l'exécution de travaux pour le compte de l'organisation, par une ou plusieurs de ses employés. Le contrat précisera les conditions dans lesquelles cela se déroulera c'est-à-dire responsabilité, période de temps, paiement, ressources, etc.'

Référence de publication: 2013144571/30.

(130175498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.319.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013*

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

*Pour Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

*Gérante*

Référence de publication: 2013144900/24.

(130176941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.508.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013*

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

*Pour Lands Improvement Holdings Landmatch S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

*Gérante*

Référence de publication: 2013144901/24.

(130176944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Vestar International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.051.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juillet 2013.*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la nomination d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'administrateur Monsieur Claude ZIMMER est domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 30 Juillet 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013144528/23.

(130175825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

---

**Eurocom Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 100.721.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146033/9.

(130178745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

---

**Extrallux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, 175, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 174.895.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 octobre 2013*

Le jour 09 octobre 2013, à 10,00 h, s'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Révocation Gérant Technique
- 2) Nomination Gérant Technique
- 3) Autorisation à la cession des parts sociales à non associés.

Assume la Présidence de la séance l'associé APELUX SRL, lequel, après avoir vérifié la présence de tous les associés, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur le point à l'ordre du jour.

L'assemblée invite monsieur VASTA Roberto, à la fonctions de secrétaire.

*Première résolution*

Sur le premier point à l'ordre du jour, à l'unanimité, l'assemblée accepte la démission du gérant technique RAMOS ISMAEL et délibère de révoquer son mandat.

*Deuxième résolution*

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, à l'unanimité, l'assemblée délibère de nommer gérant technique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur DE SIMONE Oleg, né à Moscou le 24/05/1977 et domicilié à L-7260 BERELDANGE, 7, rue Adolphe Weis.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif;

*Troisième résolution*

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée délibère, à l'unanimité, d'approuver la libre cession des parts suivantes à non associés:

3.5 parts sociales, de l'associé Vasta Roberto à monsieur POISAC Thierry

3.5 parts sociales de l'associé Vasta Roberto à mademoiselle GETTI Gâelle

7 parts sociales de l'associé ARAMINI Alessio à monsieur GETTI Henri

7 parts sociales de l'associé ARAMINI Alessio à monsieur TIRELLI Andrea

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11,30 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 09 octobre 2013.

APELUX Sarl

Via Clemente Mauro, 13

24123 - SALERNO

Signature / Roberto VASTA

*Le Président / Le secrétaire*

Référence de publication: 2013143153/39.

(130174796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies 1.

R.C.S. Luxembourg B 25.955.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 1.10.2013*

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'exercice 2012.

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité:

4) la nomination de 3 administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, pour une nouvelle période de 6 ans, dont les mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018, et d'acter la démission d'un administrateur comme suit:

*Administrateur et administrateur-délégué:*

Monsieur André KAYSER, directeur commercial, demeurant à 24, Remesfeld, L-6195 Imbringen

*Administrateur:*

Madame Marianne ELCHEROTH, gérante, demeurant à 24, Remesfeld, L-6195 Imbringen

D'acter la démission de Madame Tessy KAYSER, employée, demeurant à 8, Gemeindehausstrasse, CH-8340 Hinwil

et de nommer en remplacement

Monsieur Christophe HOFF, employé comptable, demeurant à 7, rue de Normandie, F-57180 Terville

Nommer la société fiduciaire, Comfilux S.A., RC B 68.171, 31, rue Hiehl à L-6131 Junglinster, commissaire aux comptes.

Junglinster, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144401/22.

(130176034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

---

**Luxif Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.855.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 15 octobre 2013 la décision suivante:

- Nomination de Mark LE TISSIER, né le 24 avril 1963 à Guernsey, Guernesey, avec adresse professionnelle au 4<sup>th</sup> Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, Guernsey, Guernesey, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145588/15.

(130178160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**CCP II Holdings Luxco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

—  
*Extrait des résolutions des Associés prises en date du 7 octobre 2013*

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission des personnes suivantes:

\* Sharon Callahan, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013;

\* Phill Williams, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 4 octobre 2013;

- de nommer les personnes suivantes avec effet au 4 octobre 2013 et pour une durée indéterminée:

\* Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société; et,

\* Miroslav Stoev, né le 4 janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Laetitia Ambrosi

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013143306/22.

(130174739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Ecogest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.347.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146039/9.

(130178392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

---

**Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 9 octobre 2013*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Mr David Lahr, Président du Conseil d'administration

33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

- Mr Martin Baumert, Membre du Conseil d'administration

33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

- Mme Alicia Zemanek, Membre du conseil d'administration

33 A avenue J.F. Kennedy, L.-1855, Luxembourg

- Mr Daniel Beck, Membre du Conseil d'administration

33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXEMBOURG SELECTION FUND  
 UBS Fund Services (Luxembourg) S.A  
 Sandra Ehlers / Guillaume André  
 Director / Associate Director

Référence de publication: 2013143615/23.

(130175199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**Mediterranean Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 176.742.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 octobre 2013*

En date du 3 octobre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer le gérant unique actuel, Brian E. Stone, en tant que gérant de catégorie A, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Giuseppe di Modica, Business Unit Director, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg et Abdelhakim Chagaar, Business Unit Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Brian E. Stone

*Gérants de catégorie B:*

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013143621/25.

(130174668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**C Concepts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.323.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Constant LESS, technicien diplômé, demeurant au 211, Cité Roger Schmitz L-7381 Bofferdange.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique propriétaire des cent (100) parts sociales (ci-après «l'Associé Unique») de la société "C CONCEPTS" (la "Société"), ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 761 du 8 avril 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.323.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

Le comparant, agissant comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Le comparant déclare que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'associé unique, de sorte que la Société est dissoute et liquidée, par conséquent elle est considérée comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 211, Cité Roger Schmitz L-7381 Bofferdange.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LESS, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/09/2013. Relation: LAC/2013/43317. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143271/49.

(130175403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

#### **Napa Valley, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.592.

#### EXTRAIT

Il résulte:

1) D'une convention de cession de parts sous seing privé du 02/10/2013 entre M. Bernard CANONNE né le 21/06/1953 à Besançon (France) demeurant à 25, rue d'Etueffont à F-90110 Rougemont-Le-Château et Monsieur Emmanuel SOR-DOILLET, né le 04/08/1970 à Enghien les Bains (France) demeurant à 11, Allée des Aubépines F-64600 Anglet d'autre part.

Depuis le 02/10/2013, les associés de la société NAPA VALLEY Sàrl est représenté comme suit:

- TRICAULT Jérôme

Né le 19/06/1970 à Boulogne Billancourt (France)

Demeurant 32 Route de Capien à F-33550 Langoiran (France) . . . . . 4894,- parts

- SORDOILLET Emmanuel

Né le 04/08/1970 à Enghien les Bains (France)

Demeurant 11 Allée des Aubépines à F-64600 Anglet (France) . . . . . 4781,-parts

- ROUGERIE Sophie

Née le 07/04/1972 à Bourg-La-Reine (France)

Demeurant 11 Allée des Aubépines à F-64600 Anglet (France) . . . . . 113,-parts

- TRICAULT Stéphane

Né le 12/02/1967 à Paris (France)

Demeurant 24 rue René Thibert à F-94800 Villejuif (France) . . . . . 55,- parts

- BRUGERE Cécile

Née le 21/05/1973 à Bordeaux (France)

Demeurant 24 rue René Thibert à F-94800 Villejuif (France) . . . . . 55,- parts

- MOUNOU David

113,-parts

Né le 10/05/1975 à Cannes (France) Demeurant 252 Avenue de la Lanterne à F-06200 Nice (France) . . . . .	
- GIUCE Sébastien	
Né le 23/10/1973 à Sorengo (Suisse) Demeurant 174 rue du Temple à F-75003 Paris 03 (France) . . . . .	113,-parts
- CLERY Grégoire	
Né le 31/07/1970 à Paris (France) Demeurant 26 rue Victor Diederich à F-92150 Suresnes (France) . . . . .	113,-parts
- BERNAERT Yves	
Né le 19/04/1968 à Saint-Mandé (France) Demeurant 30 Chemin de l'Arsel à F-78380 Bougival (France) . . . . .	113,-parts
- FRANCE PREMIUM SAS	
Registre de commerce et sociétés Paris (France) N°451 111 942	
Siégeant 4 rue Cambon à F-75001 Paris (France) . . . . .	900,-parts
- RSKIDSCO LLC	
Société enregistrée auprès du registre de commerce de Delaware (Etats-Unis d'Amérique) N°52699-38	
Siégeant 183 Madison Avenue Suite 1718 New York (Etats-Unis d'Amérique) . . . . .	1250,- parts
TOTAL . . . . .	12,500 parts sociales

(12.500 parts sociales d'une valeur nominale de 1,-€ chacune soit un capital de 12.500,- €.)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013143680/51.  
(130174924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

### **Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.993.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE» une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 32, avenue d'Iéna F-75783 Paris (France), immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro 473.801.330. R.C.S. Paris (l'Actionnaire Unique), ici représentée par Madame Laetitia BCEUF, employée privé, demeurant professionnellement au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, avec pouvoir de substitution, le 4 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société "Newton Gestion Luxembourg S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 septembre 1993 n° 29,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 31.993.

Le capital social de la Société est de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) divisé en cinq mille (5.000,-) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

La comparante est devenue la propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les

payer. Tous les actifs ayant été réalisés, tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.BOEUF, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11/09/2013. Relation: LAC/2013/41350. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143682/56.

(130175382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

#### **SHCO 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.254.

#### *Extrait du contrat de cession de parts sociales*

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 10 octobre 2013, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la société de la manière suivante:

- 650 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à KIC Private Real Estate Investments, L.P. une limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House in the United Kingdom sous le numéro SL007879;

- 1,035 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à WIN ALT IC Limited, une limited company existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St. Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 49756;

- 1,050 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à Partners Group Access 548 L.P., une limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House in the United Kingdom sous le numéro SL009439;

- 1,825 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à Partners Group Direct Real Estate 2011, L.P. Inc., une limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House in the United Kingdom sous le numéro SL008121;

- 450 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à Partners Group Real Estate 2013 S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 180.399;

- 485 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à Partners Group Global Real Estate 2013 (USD) C, LP. Inc., une limited partnership existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St. Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 1798;

- 975 parts sociales d'une valeur d'EUR 1 à Partners Group Pioneer, L.P. Inc., une limited partnership existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St. Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 1921;

- 975 parts sociales d'une valeur d'EUR 1 à Partners Group Real Estate 2014 (USD) C, L.P. Inc., une limited partnership existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St. Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 1923;

- 4,745 parts sociales d'une valeur d'EUR 1 à Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro), L.P., une limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinbourg, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House in the United Kingdom sous le numéro SL 007037;

- 310 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 à Partners Group Red Dragon, L.P., une limited partnership existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinbourg, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House in the United Kingdom sous le numéro SL007657.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013143819/46.

(130174727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**MPT RHM Fontana, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.238.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2013*

En date du 23 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Leanne Noel McWilliams, avocat-conseil associé, né le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique et James Kevin Hanna, contrôleur, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaâr
- Leanne Noel McWilliams
- James Kevin Hanna

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013143666/25.

(130174758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Techcarbon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 144.278.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«DREIECK FIDUCIARIA S.A.», une société anonyme constituée et régie sous les Lois de Suisse, ayant son siège social à Via Bagutti, 5, CH-6900 Lugano (Suisse), immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Suisse sous le numéro CH-514.3.000.375-2 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, avec pouvoir de substitution, le 20 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société "Techcarbon S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, agissant en remplacement de son confrère empêché le notaire instrumentant, lequel dernier restera dépositaire de la minute en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 341 le 16 février 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 144.278 (la Société).

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

La comparante est devenue la propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ayant été réalisés, tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Il sera procédé à l'annulation des titres au porteur de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoire social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01/10/2013. Relation: LAC/2013/44396. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143866/57.

(130175378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

#### **MPT RHM Vesalius, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.229.

---

#### *Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 septembre 2013*

En date du 23 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Leanne Noël McWilliams, avocat-conseil associé, né le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique et James Kevin Hanna, contrôleur, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique,

demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaâr
- Leanne Noël McWilliams
- James Kevin Hanna

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013143672/25.

(130174952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Kirano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.597.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2013 à 14.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions:*

- L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A. de leurs postes d'administrateurs.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY et de JALYNE S.A., Administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes:

Thierry JACOB, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, né le 07 juillet 1967 à Thionville,

Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, né le 07 mai 1974 à Strasbourg,

Pierre-Siffrein GUILLET, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, né le 10 août 1977 à Carpentras,

Les mandats de ces administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'assemblée Générale prend connaissance de la démission de la société THE CLOVER de son poste de commissaire aux comptes.

- L'assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement FIN-CONTRÔLE S.A. 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg - no RC B42.230

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2013143579/29.

(130175476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**WVB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.808.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Origin Corp S.A.» ayant son siège social au 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B. 164.363,

Ici représentée par Mademoiselle Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, avec pouvoir de substitution, le 2 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société "WVB S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-2230 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en l'an 1994,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 45.808.

Le capital social de la Société est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (30.986,69.- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250.-) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/09/2013. Relation: LAC/2013/40656. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143902/52.

(130175483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**LSREF3 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l.)**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.932.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 91796(the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 3 October 2013,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l., established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 177932, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1861 of 1<sup>st</sup> August 2013, which articles of incorporation have never been amended so far (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Change of the corporate name of the Company to "LSREF3 Finance S.à r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the Company's articles of association to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l." to "LSREF3 Finance S.à r.l."

#### *Second resolution*

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of association to reflect the hereabove resolved change of corporate name so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The Company is denominated "LSREF3 Finance S.à r.l."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 octobre 2013,

ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l., établie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177932, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1861 du 1<sup>er</sup> août 2013, lesquels statuts n'ont jamais été modifiés depuis lors (la Société).

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «LSREF3 Finance S.à r.l.»; et

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter le changement de dénomination sociale de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «LSREF2 Lux Investments IV S.à r.l.» en «LSREF3 Finance S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale décidé ci-dessus, de sorte que l'article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF3 Finance S.à r.l.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2013. LAC/2013/45426. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143608/90.

(130174689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**IBI Partners Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.849.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"ETRAPH FINANCE S.C.A.", with registered office at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce section B numéro 117.840,

represented by its general partner "Etraph Management S.à r.l." having its registered office at 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce section B numéro 117.826,

hereby represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 10<sup>th</sup>, 2013.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to state as follows:

The appearing person, represented as aforesaid, is the sole shareholder of the limited liability company (société à responsabilité limitée) "IBI Partners Invest S.à r.l.", having its registered office at 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated February 22<sup>nd</sup>, 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 830 on April 4<sup>th</sup>, 2008,

registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 136.849 (the Company)

The share capital of the Company is established at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-), represented by six thousand (6,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and entirely fully paid-up.

All shares are held by the sole shareholder (the Sole Shareholder) "ETRAPH FINANCE S.C.A." prenamed.

The appearing party, represented as aforesaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

1. The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities as of July 31<sup>st</sup>, 2013, and decides to dissolve and to liquidate the Company with effect as of July 31<sup>st</sup>, 2013.

2. The Sole Shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

3. Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

4. All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the registered office of the Company.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred fifty euro (EUR 850.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Follows the translation in French / Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«ETRAPH FINANCE S.C.A.» ayant son siège social au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 117.840,

ici représenté par son associé gérant «Etraph Management S.à r.l.» ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 117.826,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique de «IBI Partners Invest S.à r.l.», ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 830 du 4 avril 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 136.849 (la Société).

Le capital social de la Société est fixé à six cent mille euros (600.000.- EUR) représenté par six mille (6.000) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par l'associée unique (l'Associée Unique) «ETRAPH FINANCE S.C.A.», prénommée.

La comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'Associée Unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

1. L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités à compter du 31 juillet 2013 et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet au 31 juillet 2013.

2. L'Associée Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

3. Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

4. Tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au siège social de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11/09/2013. Relation: LAC/2013/41357. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143526/97.

(130175413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**EverEast S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 168.742.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 9 mai 2012 entre:

*Société domiciliée:*

EverEast S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 168.742

Et

*Domiciliataire:*

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

RCS Luxembourg 145.508

a pris fin avec effet au 14 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2013144077/21.

(130175827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

**Individual Automotive Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.755.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Liberty Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with its registered office in L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, whose registration on the Register of Trade and Companies of Luxembourg is pending, represented by its manager Mr. Lee John DAVIES, residing in Estepona (Spain).

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he declares to establish as follows:

## Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Individual Automotive Solutions S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is to buy, sell, rent and demonstrate all forms of transport including Automobiles, Motor Cycles, Boats including sailing ships and specifically purchase and sales only of commercial vehicles including plant and machinery.

The Company will also be involved in general trade of all items whose trading is not regulated.

The object of the Company is also the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial or real estate operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used notably, without limitation, to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

### Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

## Chapter IV. Meetings of Shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 5 June of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited period:

- Mr. Lee John DAVIES, manager, born in Clapham (UK) on 22 August 1966, residing in E-29680 Estepona, Casa 20.30, Villa and Golf, Guadalmina Alta;

2. Resolved that the registered office shall be at L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Liberty Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur Lee John DAVIES, demeurant à Estepona (Espagne).

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Individual Automotive Solutions S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la location et démonstration de toutes formes de moyen de transport, y compris les automobiles, motos, bateaux et voiliers, mais aussi l'achat et la vente spécifique de véhicules commerciaux, y compris industriels et professionnels.

La Société sera également impliquée dans un commerce général de tous articles dont la négociation n'est pas réglementée.

La Société a également pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de

grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 5 Juin de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces au nombre de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1 chacune. La preuve de ce versement a été apportée au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2013.

*Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante précitée, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à un (1), et nomination du Gérant suivant pour une période illimitée:

- Monsieur Lee John DAVIES, manager, né à Clapham (UK) le 22 août 1966, demeurant à E-29680 Estepona, Casa 20.30, Villa and Golf, Guadalmina Alta;

2) Fixation du siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Davies, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44451.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143517/586.

(130174937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**Algean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.130,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.444.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Ms. Anna Spiliopoulou Iliadis ("AE"), born in Athens, Greece, on 27 September 1973, residing at 10 Valaoritou Street, Paleo Psychico, Athens 15452 (Greece), a national of Greece, holder of passport number AI631108,

Mr. Georgios Ilias Iliadis ("GE"), born in Athens, Greece on 25 June 1968, residing at 10 Valaoritou Street, Paleo Psychico, Athens 15452 (Greece), a national of Greece, holder of passport number AI1606133,

Mr. Alain Levy ("AL"), born in Metz, France, on 19 December 1946, residing at 7 Norland Place, Notting Hill, W11 4QG, London, United Kingdom, a French national, holder of passport number 12DF82942,

Each represented by Ms. Claire Havet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

Such parties (collectively, the "Shareholders"), represented as above stated, declare that they currently hold all the twelve thousand five hundred and sixty (12,560) shares of Algean S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred and sixty euro (EUR 12,560.-), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registration pending with the Companies Register of Luxembourg, by a deed enacted by the undersigned notary on 23 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing parties, duly represented, being the shareholders of the Company, unanimously took the following resolutions:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital with an amount of one thousand five hundred and seventy euro (EUR 1,570.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and sixty euro (EUR 12,560.-), divided into twelve thousand five hundred and sixty (12,560) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of fourteen thousand one hundred and thirty euro (EUR 14,130.-), divided into fourteen thousand one hundred and thirty (14,130) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue one thousand five hundred and seventy (EUR 1,570) shares so as to raise the total number of shares to fourteen thousand one hundred and thirty (14,130) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the

same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of one thousand five hundred and seventy (1,570) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by Mr. Alain Levy and the full payment of such new shares by a contribution in cash of one thousand five hundred and seventy euro (EUR 1,570), plus the payment of a share premium in an amount of three hundred fourteen thousand nine hundred and thirty euro (EUR 314,930.-).

4. Waiver by the remaining shareholders of their preferential subscription rights.

5. To change the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) each to one euro cent (EUR 0.01) each so as to increase the number of existing shares in the Company from fourteen thousand one hundred and thirty (14,130) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to one million four hundred and thirteen thousand (1,413,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

6. To create ten (10) classes of shares to be denominated class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and to re-denominate as such the existing one million four hundred and thirteen thousand (1,413,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to allocate said shares across all ten (10) classes and to further determine the rights and privileges attached to said shares.

7. To amend and restate article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).

8. To amend and restate article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).

9. To amend and restate article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).

10. To amend and restate article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).

11. To amend and restate the articles of incorporation of the Company so as to create a "Part VIII. Definitions" section in said articles of incorporation.

12. To appoint Mr. Alain Levy as class A manager of the Company for an unlimited period of time with immediate effect.

13. To appoint Mr. Amine Zouari as class B manager of the Company for an unlimited period of time with immediate effect.

14. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of one thousand five hundred and seventy euro (EUR 1,570.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and sixty euro (EUR 12,560.-), divided into twelve thousand five hundred and sixty (12,560) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of fourteen thousand one hundred and thirty euro (EUR 14,130.-), divided into fourteen thousand one hundred and thirty (14,130) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

#### *Second resolution*

The Shareholders RESOLVED to issue one thousand five hundred and seventy (EUR 1,570) shares so as to raise the total number of shares to fourteen thousand one hundred and thirty (14,130) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

#### *Third and fourth resolution*

The Shareholders RESOLVED to accept the subscription of one thousand five hundred and seventy (1,570) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by Mr. Alain Levy.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment - Waiver*

Thereupon intervenes the aforementioned Mr. Alain Levy, here represented as stated above, declaring to subscribe to the increase in capital.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash in the amount of one thousand five hundred and seventy euro (EUR 1,570.-), plus the payment of a share premium in an amount of three hundred fourteen thousand nine hundred and thirty euro (EUR 314,930.-).

The remaining Shareholders, Ms. Anna Spiliopoulou Iliadis and Mr. Georgios Ilias Iliadis, aforementioned, hereby expressly waive any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here above.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

*Fifth resolution*

The Shareholders RESOLVED to change the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) each to one euro cent (EUR 0.01) each so as to increase the number of existing shares in the Company from fourteen thousand one hundred and thirty (14,130) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to one million four hundred and thirteen thousand (1,413,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

*Sixth resolution*

The Shareholders RESOLVED to create ten (10) classes of shares to be denominated class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares (collectively, the "Alphabet Shares") and to re-denominate as such the existing one million four hundred and thirteen thousand (1,413,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to allocate said shares equally across all ten (10) classes and to further determine the rights and privileges attached to the Alphabet Shares.

Name	Number and class of share									
	Class A	Class B	Class C	Class D	Class E	Class F	Class G	Class H	Class I	Class J
AL . . . . .	250,020	3,620	3,620	3,620	3,620	3,620	3,620	3,620	3,620	3,620
AE . . . . .	500,040	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240
GE . . . . .	500,040	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240	7,240
Total . . . . .	1,250,100	18,100	18,100	18,100	18,100	18,100	18,100	18,100	18,100	18,100

*Seventh resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's capital is set at fourteen thousand one hundred and thirty euro (EUR 14,130.-), represented by one million four hundred and thirteen thousand (1,413,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, as follows:

- one million two hundred fifty thousand and one hundred (1,250,100) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up;
- eighteen thousand and one hundred (18,100) class J shares (the "Class J Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve."

*Eighth resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Shares.**

6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

#### 6.2. Subscription and transfer of shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

#### 6.3. Profit sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

#### 6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.5. Repurchase of shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

Any repurchase shall be effected by the Company. No individual Shareholder shall have the right to force any repurchase of its shares. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Act."

#### *Ninth resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Act for

any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares."

*Tenth resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend article 24 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

As long as any Class J Shares are outstanding, the holders of Class J Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class J Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company and as long as any Class I Shares are outstanding, the holders of Class I Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class I Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution

In the case where there shall no longer be any Class I Shares outstanding in the Company and as long as any Class H Shares are outstanding, the holders of Class H Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class H Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class H Shares outstanding in the Company and as long as any Class G Shares are outstanding, the holders of Class G Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class G Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class G Shares outstanding in the Company and as long as any Class F Shares are outstanding, the holders of Class F Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class F Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class F Shares outstanding in the Company and as long as any Class E Shares are outstanding, the holders of Class E Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class E Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the Company and as long as any Class D Shares are outstanding, the holders of Class D Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class D Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class D Shares outstanding in the Company and as long as any Class C Shares are outstanding, the holders of Class C Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class C Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class C Shares outstanding in the Company and as long as any Class B Shares are outstanding, the holders of Class B Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class B Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders to make such distribution.

In the case where there shall no longer be any Class B Shares outstanding in the Company, the holders of the Class A Shares shall be entitled to all remaining net profits available for distribution, if any, in proportion to the number of Class

A Shares held by them, as per the decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, to make such distribution."

*Eleventh resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend and restate the articles of incorporation of the Company so as to create a "Part VIII. Definitions" section in said articles of incorporation

**"Part VIII. Definitions.**

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in article 24.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles.

*Twelfth resolution*

The Shareholders RESOLVED to appoint Mr. Alain Levy, prenamed, as class A manager of the Company for an unlimited period of time with immediate effect.

*Thirteenth resolution*

The Shareholders RESOLVED to appoint Mr. Amine Zouari, born in Tunis, Tunisia, on 18 March 1979, residing at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as class B manager of the Company for an unlimited period of time with immediate effect.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Mme Anna Spiliopoulou Iliadis («AE»), née à Athènes, Grèce, le 27 septembre 1973, ayant son adresse à 10 Rue Valaoritou Paleo Psychico, Athènes 15452 (Grèce), citoyenne de Grèce, détentrice du passeport numéro AI631108;

M. Georgios Ilias Iliadis («GE»), né à Athènes, Grèce, le 25 juin 1968, ayant son adresse à 10 Rue Valaoritou Paleo Psychico, Athènes 15452 (Grèce), citoyen de Grèce, détenteur du passeport numéro AI1606133;

M. Alain Levy («AL»), né à Metz, France, le 19 décembre 1946, ayant son adresse professionnelle au 7 Norland Place, Notting Hill, W11 4QG, London, United Kingdom, citoyen français, détenteur du passeport numéro 12DF82942,

Chacun représenté par Mme Claire Havet, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Les parties comparantes (les "Associés"), représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'elles détiennent actuellement toutes les douze mille cinq cent soixante (12.560) parts sociales émises par Algean S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cent soixante euros (EUR 12.560,-), ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, par acte du notaire soussigné le 23 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

Lesquels comparants ont déclaré être totalement informés des résolutions devant être prises sur base de l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 1.570,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent soixante (EUR 12.560,-), représenté par douze mille cinq cent soixante parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatorze mille cent trente euros (EUR 14.130,-) divisé en quatorze mille cent trente (14.130) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1,-).

2. Emission de mille cinq cent soixante-dix (1.570) nouvelles parts sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) afin d'augmenter le nombre total de parts sociales à quatorze mille cent trente (14.130) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes à partir du jour de la présente assemblée générale.

3. Acceptation de la souscription de mille cinq cent soixante-dix (1.570) nouvelles parts sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par M. Alain Levy et le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en numéraire de mille cinq cent soixante-dix euro (EUR 1.570,-), plus le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quatorze mille neuf cent trente euro (EUR 314.930,-).

4. Renonciation par les associés restant de leurs droits préférentiels de souscription;

5. Changement de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à un cent d'euro (EUR 0,01) chacune afin d'augmenter le nombre des parts sociales existantes de quatorze mille cent trente (14.130) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un million quatre cent treize mille (1.413.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

6. Création de dix (10) classes de parts sociales dénommée classe A,B,C,D,E,F,G,H,I,J parts sociales et de re-dénommer les un million quatre cent treize mille (1.413.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et d'allouer ces parts sociales à chacune des dix (10) classes de parts sociales et de déterminer les droits et privilèges attachés à chacune des classes.

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 6).

8. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 6).

9. Modification de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 6).

10. Modification de l'article 24 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 6).

11. Modification et adaptation les statuts de la Sociétés afin de créer une section "Partie VIII. Définitions".

12. Nomination de Mr. Alain Levy en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

13. Nomination de Mr. Amine Zouari en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

14. Divers.

Les comparants, dûment représentés, ont requis en leur capacité d'Associés, le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 1.570,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent soixante euros (EUR 12.560,-), représenté par douze mille cinq cent soixante parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatorze mille cent trente euros (EUR 14.130,-) divisé en quatorze mille cent trente (14.130) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1,-).

*Seconde résolution*

Les Associés DECIDENT d'émettre mille cinq cent soixante-dix (1.570) nouvelles parts sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) afin d'augmenter le nombre total de parts sociales à quatorze mille cent trente (14.130) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes à partir du jour de la présente assemblée générale.

*Troisième et quatrième résolution*

Les Associés DECIDENT d'accepter la souscription de mille cinq cent soixante-dix (1.570) nouvelles parts sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par Mr. Alain Levy.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement - Renonciation*

Mr. Alain Levy, pré-mentionné, représenté par sa mandataire dûment autorisée, déclare souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été payée intégralement par un apport en numéraire de mille cinq cent soixante-dix euro (EUR 1.570,-), plus le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quatorze mille neuf cent trente euro (EUR 314.930,-)

Les Associés restant, Mme Anna Spiliopoulou Iliadis et Mr. Georgios Ilias Iliadis, représentés comme mentionné ci-dessus, déclare expressément renoncer par la présente à tout droit préférentiel de souscription concernant les parts sociales nouvellement émises et acceptent la souscription tel que décrite ci-dessus.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Cinquième résolution*

Les Associés DECIDENT de changer la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à un cent d'euro (EUR 0,01) chacune afin d'augmenter le nombre des parts sociales existantes de quatorze mille cent trente (14.130) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un million quatre cent treize mille (1.413.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

*Sixième résolution*

Les Associés DECIDENT de créer dix (10) classes de parts sociales dénommées classe A,B,C,D,E,F,G,H,I,J parts sociales et de re-dénommer les un million quatre cent treize mille (1.413.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et d'allouer ces parts sociales à chacune des dix (10) classes de parts sociales et de déterminer les droits et privilèges attachés à chacune des classes.

Nom	Nombre et classes de parts sociales									
	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E	Classe F	Classe G	Classe H	Classe I	Classe J
AL . . . . .	250.020	3.620	3.620	3.620	3.620	3.620	3.620	3.620	3.620	3.620
AE . . . . .	500.040	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240
GE . . . . .	500.040	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240	7.240
Total . . .	1.250.100	18.100	18.100	18.100	18.100	18.100	18.100	18.100	18.100	18.100

*Septième résolution*

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, Les Associés DECIDENT de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Share Capital.** Le capital social de la Société s'élève à quatorze mille cent trente euros (EUR 14.130,-) divisé en un million quatre cent treize mille (1.413.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, comme suit:

- un million deux cent cinquante mille cent (1.250.100) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") ayant une valeur nominale d'un cent chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;

- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées;
- dix-huit mille cent (18.100) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro chacune (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et/ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la réserve légale."

#### *Huitième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante

#### **" Art. 6. Parts Sociales.**

##### 6.1. Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

##### 6.2. Souscription et transfert de parts sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de parts sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses parts sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les parts sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de parts sociales.

Le transfert des parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

##### 6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

##### 6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote pour toutes les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

#### 6.5. Rachat de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les parts sociales de classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de parts sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C; et
- (ix) Parts Sociales de Classe B.

Tout rachat sera effectuée par la Société. Aucun associé n'aura le droit de forcer le rachat de ses parts sociales. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de toute une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classe de parts sociales donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales) à une partie du Montant Général d'Annulation qui est déterminée par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associé à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetée, et les détenteurs de parts sociales de classe A rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d 'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée.

La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi."

#### *Neuvième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7. Augmentations et Réductions de Capital.** Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de parts sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de parts sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de parts sociales dans de nouvelles classes de parts sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes d'parts sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales."

#### *Dixième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 24 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Distribution des Bénéfices.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la réserve légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Lorsque la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

Tant que les parts sociales de classe J sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe J ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, au prorata du nombre de parts sociales de classe

J détenues par eux, conformément à la décision de la associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe J en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe I sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe I ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe I détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe I en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe H sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe H ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe H détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe H en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe G sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe G ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe G détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe G en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe F sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe F ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe F détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe F en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe E sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe E ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe E détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe E en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe D sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe D ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe D détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe D en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe C sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe C ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe C détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe C en circulation et aussi longtemps que toutes les parts sociales de Classe B sont en circulation, les porteurs de parts sociales de classe B ont droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, proportionnellement au nombre de parts sociales de classe B détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de faire une telle distribution.

Dans le cas où il n'y a plus aucune part sociale de classe B en circulation, les détenteurs des parts sociales de classe A auront droit à tous les bénéfices nets restants disponibles pour la distribution, le cas échéant, au prorata du nombre de parts sociales de classe A détenues par eux, conformément à la décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, de faire une telle distribution."

#### *Onzième résolution*

Les Associés DECIDENT de modifier et adapter les statuts de la Sociétés afin de créer une section "Partie VIII. Définitions":

#### **"Partie VIII. Définitions**

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés aurait eu droit à des dividendes conformément aux Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Etant entendu que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (y compris les bénéfices reportés)

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée

L = Les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des statuts."

#### *Douzième résolution*

Les Associés DECIDENT de nommer M. Alain Levy en tant que gérant de catégorie A au sein du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

#### *Treizième résolution*

Les Associés DECIDENT de nommer M. Amine Zouari, né à Tunis (Tunisie), le 18 Mars 1979, ayant son adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A au sein du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Relation: LAC/2013/44476. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143178/627.

(130175095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

#### **V&P Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.511.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145819/10.

(130178071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

---

**Vagomlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3334 Hellange, 7, rue de Crauthem.  
R.C.S. Luxembourg B 145.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145824/10.

(130177740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**SMF Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.295.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 154.701.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013145749/10.

(130177660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**Snapshot Web Design, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z. A. Zare llot Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 105.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013145750/11.

(130177489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**WW+ architektur & management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.  
R.C.S. Luxembourg B 90.585.

Un changement d'adresse pour la société suivantes a eu lieu:

N° d'immatriculation B 90585 / WW+architektur & management S.à.r.l.

21, rue Jean Jaurès, à L-4152 Esch/Alzette

Le siège social de la société est désormais, donc à partir du 02.09.2013

53, Rue de l'Usine, à L-4340 Esch/Alzette

Signatures.

Référence de publication: 2013145897/13.

(130177795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

**Top Speed S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 117.447.

Par la présente, la soussignée SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A., ayant son siège social à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, déclare avoir dénoncé ce 15 octobre 2013 par courrier auprès de la société TOP SPEED, société anonyme inscrite section B numéro 117447, le contrat de domiciliation qui la liait à elle, ainsi que le siège social fixé à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145797/11.

(130177841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.